

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 02.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 16 JANVIER 2024

- En exercice : 89
- Présents : 58
- Votants : 78 (20 procurations)
- Suffrages exprimés : 77 (74 pour, 3 contre et 1 abstention)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le seize janvier deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le dix janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Maison pour Tous de Pont-Lagrand (commune de Garde-Colombe), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thomas BANNWARTH
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel GUERASSIMENKO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP représenté par sa suppléante, Mme Violette VIAL
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Jean-Pierre ROUX à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par M. Pascal LOMBARD à qui il a donné procuration
 - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Florent MARTIN à qui elle a donné procuration

- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Jean SCHÜLER à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration
 - Mme Arlette MAYER représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard DESCHAMPS
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR

- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Marché pour l'amélioration des équipements de l'éclairage public des zones d'activités de la CCSB situées dans les Alpes-de-Haute-Provence

Au regard de l'évolution du changement climatique et face à l'inflation des coûts de l'énergie, la transition énergétique française s'impose à tous comme étant une priorité nationale. A ce titre, les collectivités locales se doivent de montrer l'exemple.

Ainsi, pour répondre aux objectifs nationaux de sobriété énergétique et aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) engagé par la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB), par délibération n°164.22 du 12 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre d'une série de mesures d'économies d'énergie dont l'extinction nocturne de l'éclairage public dans les zones d'activités et le remplacement des ampoules énergivores des candélabres des Zones d'Activités par des LED.

Dans ce cadre, par délibération n° 07.23 du 3 avril 2023, le bureau communautaire avait approuvé le lancement d'un marché de travaux ayant pour objet l'amélioration des équipements de l'éclairage public des cinq ZA intercommunales : Val Durance, Météline, Les Grandes Blâches, l'Ecopôle et Le Plan pour un montant estimatif de 223 445,80 € HT.

Pour ce projet, la CCSB avait sollicité des financements de l'Etat (au titre du Fonds Vert et de la DETR) et du Département des Hautes-Alpes.

Par délibération n° 30.23 du 5 septembre 2023, considérant que les financements obtenus étaient inférieurs à ce qui était attendu (aucun financement n'ayant été attribué par l'Etat au titre du Fonds Vert à cette date), le bureau communautaire avait décidé de revoir à la baisse l'ampleur des travaux et de prioriser l'intervention sur les ZA situées dans les Hautes-Alpes, le Département 05 étant cofinanceur des travaux.

Par arrêté préfectoral du 15 décembre 2023, le projet a finalement obtenu un financement de l'Etat au titre du Fonds Vert. Il est donc proposé de lancer le marché de travaux pour la modernisation de l'éclairage public des ZA de la CCSB situées dans les Alpes-de-Haute-Provence (parc d'activité du Val de Durance et ZA de Météline).

Le projet consiste à mettre en place les opérations suivantes :

- Remplacement des lanternes des candélabres actuels par des équipements en LED ;
- Remplacement de trappes de candélabres.

Le montant de ce marché de travaux est estimé à 167 112 € HT (soit 200 534,40 € TTC). La consultation correspondante serait donc réalisée selon une procédure adaptée.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etat (Fonds Vert) :	128 525,84 €
Autofinancement CCSB :	38 586,16 €
Total HT :	167 112,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le lancement d'un marché de travaux ayant pour objet l'amélioration des équipements de l'éclairage public des zones d'activités de la CCSB situées dans le département des Alpes-de-Haute-Provence selon les modalités exposées ci-avant ;
- autorise le président à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse selon lui ou le vice-président délégué, et en application des critères énoncés dans la règlement de consultation ;
- autorise le président à signer et notifier le marché ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 23 JAN. 2024